



Documents de travail sur les votations du 25 septembre 2022

Votation relative au référendum sur la loi sur l'impôt anticipé

<https://www.bk.admin.ch/ch/d/pore/rf/cr/2018/20180093.html>

État de situation initial

Les paiements d'intérêts sur les obligations sont soumis en Suisse à l'impôt anticipé (IA), c'est-à-dire que seuls 65% des intérêts sont versés aux détenteurs d'obligations. Les 35% d'impôt anticipé sont remboursés si les revenus d'intérêts sont mentionnés dans la déclaration d'impôts ou, pour les investisseurs étrangers, s'il existe des conventions de double imposition en la matière. Comme d'autres pays ne connaissent pas l'impôt anticipé, les obligations suisses ne sont pas attrayantes pour les entreprises et les investisseurs. De nombreuses entreprises ne se procurent donc pas de capitaux étrangers en Suisse, mais sur d'autres marchés financiers (souvent au Luxembourg) : les groupes évitent l'impôt anticipé en émettant leurs obligations par le biais d'une société étrangère.

L'abolition de l'impôt anticipé sur les obligations doit permettre de remédier à cet inconvénient concurrentiel et de renforcer la place financière suisse. Au niveau actuel des taux d'intérêt, la modification de la loi priverait le fisc d'environ 200 millions de francs par an. On s'attend toutefois à ce que beaucoup plus de capitaux étrangers soient émis par la place financière suisse et que les pertes financières soient plus que compensées en peu de temps par des emplois et des impôts sur les bénéfices supplémentaires.

En outre, cette réforme supprimerait également le droit de négociation (qui fait partie des droits de timbre) sur les obligations. Celui-ci s'applique à chaque transaction lors de laquelle une obligation change de propriétaire et rend donc le commerce d'obligations (à court terme) peu attractif.

Contexte

L'impôt anticipé est un impôt prélevé à la source par la Confédération sur le rendement de la fortune mobilière (en particulier sur les intérêts et les dividendes). L'objectif principal de cet impôt est d'endiguer la fraude fiscale en incitant les contribuables à déclarer, aux autorités compétentes en matière d'impôts directs, les revenus et rendements de la fortune grevés de l'impôt anticipé ainsi que la fortune sur laquelle les gains imposables ont été réalisés. Avec l'abolition de l'impôt anticipé, cette incitation disparaîtrait sans être remplacée et le Parlement n'a pas adopté de mesures pour continuer à empêcher la fraude fiscale.

Recommandations

Le Conseil national (125:70) et le Conseil des États (31:12) ont approuvé cette loi. Les membres du PS, des Verts et du PEV ont rejeté la loi en bloc. Le PS, avec l'aide des syndicats et des Verts, a lancé un référendum contre la modification de la loi.

Arguments

Pour Message du Conseil fédéral Economiesuisse	Contre NON à l'abolition de l'impôt anticipé
<ul style="list-style-type: none">• Les entreprises suisses doivent aujourd'hui se financer à l'étranger. Aujourd'hui, l'impôt anticipé repousse le financement des entreprises suisses à l'étranger. Conséquence : les recettes fiscales et les opportunités commerciales sont transférées à l'étranger.• Peu de transactions en Suisse – une explosion au Luxembourg Par rapport à 2009, les émissions d'obligations ont diminué d'un tiers en Suisse en 2020 et ne représentent plus que 10% du PIB. Inversement, au Luxembourg (où il n'y a pas d'IA), les émissions sont en forte croissance et représentaient 23 fois le PIB en 2016.• L'échange automatique de données empêche la fraude internationale. La Suisse a mis sur pieds un échange automatique de données avec 102 États. Pour ces États, l'imposition est déjà assurée par cette déclaration et l'impôt anticipé n'est pas nécessaire.• La Confédération, les Cantons et les communes pourront se financer à moindre coût. La suppression de l'impôt anticipé réduirait le coût du capital pour la Confédération, les Cantons et les communes, Sans l'obstacle de l'IA, la demande d'obligations en francs suisses augmenterait, ce qui ferait baisser les taux d'intérêt.• Maintenir la compétitivité L'environnement fiscal international se durcit de manière claire. L'imposition minimale de l'OCDE affaiblit les pays compétitifs comme la Suisse. En réaction à cela, d'autres inconvénients fiscaux doivent être supprimés afin que la Suisse reste attractive pour les	<ul style="list-style-type: none">• L'impôt anticipé doit éviter la fraude fiscale. Le projet prévoirait de supprimer l'IA sur les obligations. Cela favoriserait la criminalité fiscale nationale et internationale. Alors que le Conseil fédéral avait initialement envisagé d'autres mesures de sécurité fiscale, le Parlement les a rejetées. Il n'est pas juste de supprimer un impôt de sécurité fiscale sans contrepartie.• Une suppression de l'impôt anticipé sans contrepartie financière La réforme ferait perdre des centaines de millions de francs par an au fisc. Les 200 millions de francs indiqués par la Confédération se basent sur le niveau actuel des taux d'intérêt, qui sont au plus bas. Compte tenu de la hausse de l'inflation et donc des taux d'intérêt, le manque à gagner serait bien plus élevé.• Les contribuables honnêtes paieraient un supplément d'impôt. Alors que les impôts supprimés tomberaient dans les poches des criminels fiscaux suisses et étrangers, ce sont les contribuables honnêtes qui en feraient les frais. Les pertes devraient en effet être compensées par des impôts plus élevés, des taxes supplémentaires ou des réductions de prestations qui toucheraient une fois de plus la classe moyenne qui ne profite pas du projet.• C'est au tour des familles ! Avec la suppression de l'impôt anticipé, la suppression du droit de timbre (refusée par le peuple) et la suppression des droits de douane industriels, la Confédération perdrait plus de 1 milliard de francs par an. En revanche, la suppression de la

entreprises. L'impôt anticipé est le premier d'entre eux. Il existe une marge de manœuvre dans ce domaine, indépendamment de toute exigence internationale. La Suisse peut ainsi compenser en partie l'affaiblissement de sa position en raison de la réforme de l'OCDE.

pénalisation du mariage pour les impôts et l'AVS, qui aurait dû intervenir depuis longtemps, est sans cesse repoussée (notamment pour des raisons de coûts). La prochaine étape doit maintenant consister à alléger la charge fiscale des familles et non pas, une fois de plus, celle du secteur financier.